

Accompagnement du handicap : des annonces à concrétiser d'urgence !

Assistance handicap



Après avoir annoncé fin septembre au SE-Unsa l'ouverture d'un «grand chantier de professionnalisation du métier d'AESH», le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'État aux personnes handicapées se sont exprimés début décembre sur les mesures envisagées pour ce plan. Présentation et décryptage des annonces, en attendant d'utiles précisions !

[Lire la suite](#)

AESH : un métier attractif ?

Pour les collègues actuellement en poste, «l'attractivité du métier» reste à concrétiser ! Le SE-Unsa rappelle que les annonces ministérielles, si elles sont positives dans l'esprit, ne peuvent faire oublier que les questions d'évaluation, de formation et d'évolution de la rémunération sont au point mort depuis 2014. Il est plus que temps que le ministère agisse plutôt que d'annoncer !

[En savoir plus](#)

La GIPA j'y ai droit ?

Cela ne rendra pas le métier plus attractif, mais cela peut en compenser les effets négatifs ! La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est une indemnité qui compense la perte financière subie par un collègue entre l'évolution de sa rémunération et l'inflation. Pour savoir si vous y avez droit en 2017, remplissez le formulaire ci-dessous.

[Accéder au formulaire](#)

Demande de congé formation professionnelle : c'est en ce moment !

Même s'il faut parfois attendre plusieurs années pour l'obtenir, le congé de formation professionnel est un droit pour les AESH ayant une expérience d'au moins trois ans. Le SE-Unsa vous dit tout sur les modalités de la demande, le type de formation que vous pouvez solliciter et les incidences du congé sur la carrière.

[En savoir plus](#)

Retrouvez-nous sur www.se-unsa.org et sur les réseaux sociaux

